

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an Deux Mille Vingt Quatre le 03 avril à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, Centre culturel-Route de Lezoux-Pont-Astier à Orléat
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.



SIAEP DORE -ALLIER

Date de convocation : 14/03/2024

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
contact@siaepdoreallier.fr

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.
MS AURIEL L., BARGOIN J., BLANCHOZ P., DERBIAS J.L.,
MS DURUPT S., DUROHANY D., GARMIS F., MAURIN D.,
MS MAZELIER V., ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 14
votants : 14

ABSENTS : M. BRIVARY J.F., M. GIRARD J.B.

POUVOIRS :

DELIBERATION N° 2024-04-09

OBJET : Changement de prestataire logiciel facturation : Adhésion à la société JBA SOFT-Logiciel de gestion de facturation EAU

M. le Président explique à l'assemblée délibérante qu'il convient de résilier le contrat du logiciel de facturation avec la société BERGER-LEVRAULT avant le 31 octobre 2024 en raison de :

- L'obsolescence du logiciel de facturation. En effet il n'est plus adapté à la capacité de l'activité du syndicat : nombre trop volumineux d'abonnés ce qui engendre une lenteur dans le calcul des factures. Les seules évolutions effectuées et proposées par leurs soins ne sont que réglementaires et l'outil ne subit aucune innovation et ne répond plus aux attentes des abonnés et des utilisateurs.
- La carence du service SAV à apporter des réponses dans des délais raisonnables malgré l'urgence des sollicitations et les relances des agents administratifs.

Le Président propose de :

- Changer de prestataire
- Résilier le contrat avec la société BERGER-LEVRAULT pour le logiciel de facturation
- Adhérer à la société JBA SOFT qui propose un logiciel de gestion et de facturation EAU pour un montant total de 32 893 € H.T et une contribution annuelle fixée chaque année à 4 925 € H.T. pour la maintenance (assistance téléphonique, mises à jour, télémaintenance ...) et l'hébergement annuel du logiciel.

Le Comité syndical, après l'exposé de Monsieur le Président, et en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Président à prendre les dispositions nécessaires auprès de la Société BERGER-LEVRAULT pour la résiliation du contrat de la prestation facturation

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

.../...

03/04/2024 18:00
03/04/2024 18:00

- D'autoriser le Président à signer le contrat d'adhésion avec l'entreprise JBA SOFT domiciliée 3 Chemin du Pré Carré 38 240 MEYLAN
- Dît que les crédits sont inscrits au budget

Pour extrait conforme.
Le Président,

Vincent MAZELIER



Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

09 AVR. 2024
09 AVR. 2024

.../...

Le Président,

Vincent MAZELIER

